



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **8 avril 2019**

Décision n° **CP-2019-3007**

commune (s) : Saint Fons

objet : Développement urbain - Projet urbain des Clochettes - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement (maison et parcelle) situé 148 boulevard Yves Farge et appartenant à M. et Mme Mastromarino

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 mars 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 9 avril 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Peillon), Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Jannot), Mme Panassier.

Commission permanente du 8 avril 2019**Décision n° CP-2019-3007**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Développement urbain - Projet urbain des Clochettes - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement (maison et parcelle) situé 148 boulevard Yves Farge et appartenant à M. et Mme Mastromarino**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 mars 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

Situé à l'interface des limites communales de Vénissieux et de Feyzin, le quartier des Clochettes est situé au sud de la commune de Saint-Fons et est bordé à l'est par le boulevard Yves Farge. Il est fait partie du quartier prioritaire politique de la ville (QPV) Vénissieux Minguettes - Saint Fons Les Clochettes qui a été retenu le 15 décembre 2014 par le conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) comme priorité nationale du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Le quartier des Clochettes est composé de logements en tours (R + 12) ou en petit collectif (R+4 et R+5) et de nombreux lotissements et compte 4 000 habitants. L'objectif du nouveau programme est de continuer le renouvellement urbain du quartier déjà engagé dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine. L'enjeu est de poursuivre l'objectif de mixité sociale et d'amélioration du cadre de vie des habitants par la production de logements qualitatifs. Il s'agit également de désenclaver le quartier et de lui redonner une attractivité urbaine, notamment en menant une action de requalification urbaine sur la frange est du secteur des Clochettes, le long du boulevard Yves Farge.

Le tènement, objet de la présente acquisition, est situé sur le boulevard Yves Farge.

II - Désignation du bien et conditions de l'acquisition

Il s'agit d'une maison d'habitation, d'un étage, avec jardin attenant, édiée sur la parcelle cadastrée AI 49 d'une superficie de 2 275 m², située au 148 boulevard Yves Farge.

Aux termes du compromis de vente, monsieur et madame Mastromarino cèderaient le bien -libre de toute location ou occupation- au montant de 595 000 €, conforme à l'avis exprimé par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 18 septembre 2018, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 595 000 €, du terrain cadastré AI 49 d'une superficie de 2 275 m² ainsi que la maison individuelle sur lequel elle est implantée, situés 148 boulevard Yves Farge à Saint-Fons et appartenant aux époux Mastromarino, dans le cadre de la requalification urbaine du secteur des Clochettes.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la Ville, individualisée le 05 novembre 2018 pour un montant de 3 948 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P17O5590.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 21 comptes 21321 et 2111 - fonction 515, pour un montant de 595 000 € au titre de l'acquisition et de 7 400 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 avril 2019.